

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## **UBS (Lux) Key Selection SICAV - Multi Asset Income (USD), catégorie (CHF hedged) I-X-acc (ISIN: LU0626809544), CHF**

un compartiment de UBS (Lux) Key Selection SICAV

Ce compartiment est géré par UBS Fund Management (Luxembourg) S.A. (la société de gestion).

### **Objectifs et politique d'investissement**

Le fonds de placement investit à l'échelle mondiale, principalement dans des actions, des obligations et dans l'immobilier (par le biais des actions immobilières) Son objectif est de réaliser un rendement avec une faible volatilité du capital (aucune protection du capital).

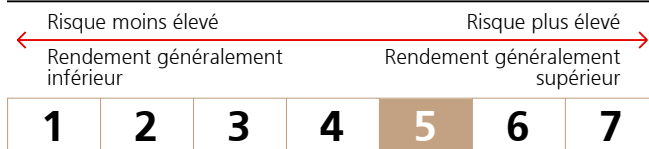
Le gestionnaire du fonds sélectionne avec soin un assortiment de titres de différents pays, secteurs et entreprises en vue d'exploiter des opportunités de rendement intéressantes tout en maîtrisant les risques.

En principe, les investisseurs peuvent demander à la société de gestion le rachat de leurs parts lors de tout jour ouvré bancaire normal au Luxembourg.

Les revenus de cette catégorie d'actions sont réinvestis.

Cette catégorie d'actions bénéficie d'une couverture du risque de change, ce qui signifie que la monnaie de base du fonds est, dans une large mesure, couverte dans la monnaie de la catégorie d'actions au moyen de dérivés.

### **Profil de risque et de rendement**



#### **Informations complémentaires sur la catégorie de risque**

- La catégorie de risque est basée sur la volatilité future estimée du fonds. La méthode utilisée pour obtenir cette estimation dépend du type de fonds et des données historiques.
- La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.
- La catégorie de risque indiquée n'est pas statique et peut évoluer au fil du temps.
- L'allocation à la catégorie de risque la plus faible ne signifie pas qu'un placement dans ce fonds est dénué de tout risque.

#### **Pourquoi le fonds est-il dans cette catégorie?**

- Le fonds est classé dans la catégorie 5 car la volatilité de ses rendements est élevée.

Le fonds peut investir dans des obligations de diverses qualités de crédit, dans des titres du marché monétaire et dans des actions à l'échelle mondiale et peut donc être soumis à une forte volatilité. Aussi l'investisseur doit-il présenter une capacité et une tolérance au risque adéquates. La valeur d'une part peut chuter en deçà du prix d'achat.

#### **Autres risques importants**

- Les obligations investment grade sont généralement considérées comme assorties d'un risque de crédit faible à moyen (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Les obligations sub-investment grade sont généralement assorties d'un risque de crédit élevé (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Le fonds peut investir dans des actifs moins liquides, potentiellement difficiles à vendre en cas de crise du marché.
- Le fonds peut avoir recours à des instruments dérivés, ce qui peut réduire le risque pour les investisseurs ou augmenter les risques de marché ainsi que le potentiel de perte lié à une défaillance de la contrepartie.
- Les obligations sub-investment grade sont généralement assorties d'un risque de crédit élevé (c'est-à-dire le potentiel de perte lié à une défaillance de l'émetteur).
- Chaque fonds présente des risques particuliers, dont les descriptions figurent dans une liste détaillée et exhaustive incluse dans le prospectus.

## Frais

Les frais dont vous vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	2.50%
Frais de sortie	0.00%
Commission de conversion	2.50%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi / avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

### Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants	0.27%
----------------	-------

### Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

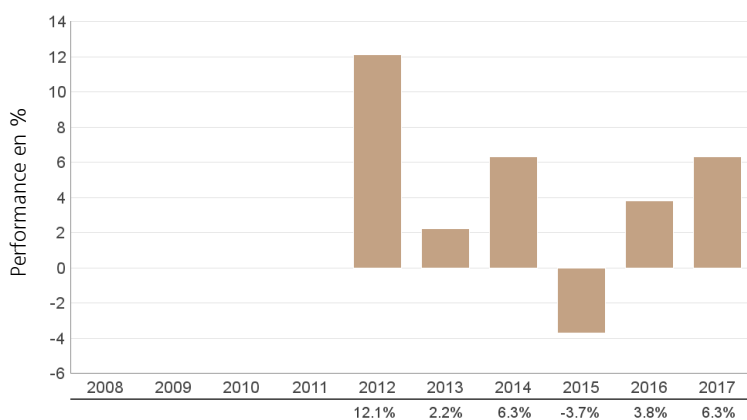
Les **frais d'entrée** indiqués sont des chiffres maximums. Dans certains cas, il se peut que vous payiez moins – pour en savoir plus consultez votre conseiller financier.

En ce qui concerne les **frais courants**, le chiffre communiqué se fonde sur les douze mois précédant la préparation de ce document. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent généralement:

- Frais de transaction du portefeuille, hormis les frais d'entrée ou de sortie payés lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter le prospectus du fonds, qui est disponible à l'adresse [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds).

## Performances passées



### La performance historique ne saurait préjuger des résultats futurs.

Le graphique montre la performance de placement de la catégorie calculée en tant que variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire du fonds de la fin d'une année à la fin de l'année suivante. En général, le calcul des performances passées tient compte de tous les coûts à l'exception de la commission d'émission. Si le fonds est géré par rapport à un indice de référence, le rendement de ce dernier est aussi indiqué.

La catégorie a été lancée en 2011.

La performance passée est calculée en CHF.

## Informations pratiques

### Dépositaire:

UBS Europe SE, Luxembourg branch

### Informations complémentaires

Des informations sur le fonds UBS (Lux) Key Selection SICAV et ses catégories de parts, le prospectus complet, les informations clés pour l'investisseur resp. Key Investor Information (KII), les derniers rapports annuel et semestriel ainsi que les statuts peuvent être obtenus gratuitement, en anglais et en allemand, auprès du représentant ou en ligne à l'adresse [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds). D'autres documents sont aussi disponibles.

Le représentant en Suisse est UBS Fund Management (Switzerland) AG, Aeschenplatz 6, 4002 Bâle. L'agent payeur en Suisse est UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich et ses succursales en Suisse.

La monnaie de la catégorie de parts est CHF. Le cours des actions est publié chaque jour de négoce. Il est disponible en ligne à l'adresse [www.ubs.com/funds](http://www.ubs.com/funds).

Les détails, qui comprennent les procédures liées au traitement des réclamations, la stratégie d'exercice des droits de vote du fonds, les directives relatives au traitement des conflits d'intérêt, la politique de meilleure exécution et la politique de rémunération actuelle, qui inclut une description du calcul de la rémunération et des avantages et les responsabilités du Comité de rémunération, sont disponibles à l'adresse [www.ubs.com/lu/en/asset\\_management/investor\\_information](http://www.ubs.com/lu/en/asset_management/investor_information)

Sur demande, une version imprimée sera fournie gratuitement. Les parts détenues peuvent être échangées contre des parts d'autres compartiments du fonds et/ou d'autres catégories aux frais de conversion indiqués ci-avant. Les parts de catégories

libellées en RMB peuvent uniquement être converties en parts de compartiments ou catégories dont le RMB est la devise.

### Législation fiscale

Les lois fiscales en vigueur dans votre pays de résidence ou de domicile fiscal(e) déterminent la manière dont les revenus et le capital de votre placement dans le fonds seront imposés. Pour obtenir de plus amples détails sur les effets fiscaux de votre placement dans le fonds, veuillez contacter votre conseiller fiscal.

### Déclaration de responsabilité

La responsabilité de la Société de gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est autorisé au Luxembourg et réglementé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La Société de gestion est autorisée au Luxembourg et réglementée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12/02/2018.